



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission  
Commission de réglementation et d'appels  
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

---

AVIS

## PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 4 mars 2026 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le mercredi 4 mars 2026.

- Le prix de l'essence ordinaire augmentera de 6,0 cents le litre.
- Le prix de l'essence super augmentera de 6,0 cents le litre.
- Le prix du diesel augmentera de 9,0 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage augmentera de 8,0 cents le litre.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 154,2 et 155,4 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 164,6 et 165,7 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 203,9 et 205,0 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 145,1 cents le litre.

Les ajustements de prix autres que ceux prévus chaque semaine, communément appelés interruptions, sont parfois nécessaires pour répondre aux conditions du marché et veiller à ce que les prix du pétrole soient équitables pour les consommatrices et consommateurs ainsi que pour les grossistes et détaillants. Les marchés mondiaux connaissent actuellement une forte volatilité en raison de tensions géopolitiques à l'étranger. Compte tenu des répercussions d'événements mondiaux sur les marchés, la Commission a dû réagir en procédant à des ajustements de prix appropriés en vue d'assurer l'équité pour les Insulaires et de maintenir un approvisionnement constant.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site [irac.pe.ca](http://irac.pe.ca).

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 6 mars 2026.